



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur la trente et unième session
(23-27 février 1998)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 5

Commission de la population et du développement

Rapport sur la trente et unième session
(23-27 février 1998)

Conseil économique et social
Documents officiels, 1998
Supplément No 5



Nations Unies · New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

RÉSUMÉ

La Commission de la population et du développement a tenu sa trente et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 23 au 27 février 1998. Le thème central de cette session était la santé et la mortalité, l'accent étant mis tout spécialement sur les liens existant entre la santé et la mortalité, sur les questions concernant les femmes et sur la famille.

La Commission était saisie d'un rapport sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale, principalement axé sur le thème de la session. Il contenait un résumé des informations récentes sur certains aspects de la santé et de la mortalité et traitait de questions telles que les niveaux et les tendances de la mortalité, la survie et la santé de l'enfant; les soins de santé primaires et le secteur des soins de santé; la santé des femmes et la maternité sans risques; les infections par le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome de l'immunodéficience acquise (HIV/sida); la transition épidémiologique; les politiques en matière de santé et de mortalité; les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine de la santé et de la mortalité; et la santé et le développement. D'autres rapports portaient sur les questions suivantes : le suivi des programmes relatifs à la population; les activités liées à la santé et à la mortalité menées par l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base pour tous; les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction; les flux de ressources financières dans l'aide internationale en matière de population; l'exécution et les résultats des programmes dans le domaine de la population en 1997; et le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999.

La Commission était saisie pour examen du rapport que le Bureau avait établi lors de sa réunion de 1997, rapport qui contenait les recommandations adressées par le Bureau à la Commission à propos des méthodes de travail de cette dernière et l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que des propositions concernant les thèmes de discussion et les modalités d'établissement des rapports pour les sessions futures de la Commission. À sa trente et unième session, la Commission a souscrit aux recommandations du Bureau. Entre autres décisions, elle a retenu comme thème spécial de la trente-troisième session de la Commission la question suivante : "Condition des femmes, population et développement".

Ainsi que le Bureau l'avait demandé lors de sa réunion de 1997, la Commission a examiné et approuvé les grandes lignes de l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement indiquées par le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission a examiné la suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et a adopté une résolution sur la santé et la mortalité dans laquelle la Commission demande aux gouvernements, aux organisations internationales et non gouvernementales de continuer à oeuvrer pour faciliter l'échange d'informations, déterminer les causes de la stagnation ou de l'augmentation de la mortalité chez les adultes dans certains pays et accroître les efforts pour réduire la mortalité et améliorer la santé. La Commission a également recommandé au Conseil économique

et social d'adopter deux projets de résolution lors de sa session de fond de 1998. Dans l'un, le Conseil, soulignant l'importance des activités de recensement de la population pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, inviterait les gouvernements à accorder la priorité à la planification et au déroulement du prochain recensement, recommanderait de rassembler et d'analyser lors du recensement des données sur la mortalité et engagerait les organismes concernés des Nations Unies et les gouvernements donateurs à apporter l'appui nécessaire pour mener à bien ces recensements.

La Commission a rappelé la résolution 52/188 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1997, par laquelle l'Assemblée avait notamment décidé de convoquer une session extraordinaire pour examiner et évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et avait décidé que la Commission, lors de sa trente-deuxième session, devrait remplir les fonctions d'organe préparatoire chargé de mettre la dernière main aux préparatifs de la session extraordinaire. À cet égard, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le deuxième des projets de résolution susmentionnés dans lequel le Conseil demanderait au Secrétariat d'établir et de mettre à la disposition des États un plan d'ensemble concernant le processus préparatoire, d'indiquer le nombre et le sujet des rapports qui seraient établis pour la trente-deuxième session de la Commission et déciderait de porter à sept jours ouvrables la durée de la trente-deuxième session de la Commission.

Étant donné que la Commission, lors de sa trente-deuxième session, ferait également fonction d'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission a approuvé l'ordre du jour de sa trente-deuxième session et a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision par lequel le Conseil approuverait également l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission qui y figurait.

La Commission a également adopté son rapport sur les travaux de sa trente et unième session.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION	1 - 3	1
A. Projets de résolution	1	1
B. Projet de décision	2	3
C. Questions portées à l'attention du Conseil	3	5
II. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	4 - 28	9
A. Questions de santé et de mortalité	4 - 11	9
B. Préparation de l'opération quinquennale d'examen et évaluation prévue en 1999	12 - 16	10
C. Décisions prises par la Commission	17 - 28	10
III. DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES EXPÉRIENCES INDIVIDUELLES DES PAYS CONCERNANT LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE MORTALITÉ	29 - 32	13
IV. QUESTIONS DE PROGRAMMATION	33 - 36	14
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION	37	15
VI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTE ET UNIÈME SESSION	38 - 39	16
VII. ORGANISATION DE LA SESSION	40 - 50	17
A. Ouverture et durée de la session	40 - 42	17
B. Participants	43	17
C. Élection du Bureau	44	17
D. Rapport du Bureau sur sa réunion intersessions	45 - 46	17
E. Ordre du jour	47	17
F. Documentation	48	18
G. Consultations avec les organisations non gouvernementales	49	18
H. Autres questions d'organisation	50	19

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. PARTICIPATION	20
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE À SA TRENTÉ ET UNIÈME SESSION	24

Chapitre premier

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

A. Projets de résolution

1. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution suivants :

PROJET DE RÉOLUTION I

Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1995/7 du 19 juillet 1995 dans laquelle il invitait instamment les États Membres à effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1995-2004,

Tenant compte du rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 13 février 1998¹, dans lequel, entre autres choses, on se préoccupe de la manière dont se réalisera la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000,

Soulignant l'importance d'informations actualisées sur la population et l'habitation pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement² au niveau des pays et pour la prise de décisions par les gouvernements sur un large éventail de questions,

Conscient des limites techniques auxquelles se heurtent les enquêtes par sondage dans la collecte des données sur la mortalité des adultes, et sachant qu'il existe des méthodes pour collecter des données sur les décès dans les ménages dans le cadre d'un recensement de la population,

1. Invite les gouvernements à accorder la priorité à la planification et au déroulement du prochain recensement de la population et de l'habitation;

2. Recommande aux pays qui ne disposent pas de systèmes adaptés de collecte des statistiques de l'état civil de prêter l'attention voulue, lors de

* Pour le débat, voir chap. II.

¹ À paraître.

² Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

la série de recensements de la population de l'an 2000, à la collecte et à l'analyse des données permettant d'estimer les taux de mortalité;

3. Engage les organismes concernés des Nations Unies, les gouvernements donateurs, par des mécanismes multilatéraux et bilatéraux, et les organisations non gouvernementales à apporter l'appui nécessaire aux pays qui en ont besoin pour mener à bien ces recensements, y compris sous la forme d'un renforcement des capacités.

PROJET DE RÉSOLUTION II

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 52/188 de l'Assemblée générale sur la population et le développement, en date du 18 décembre 1997,

Prenant note du travail réalisé par les organismes des Nations Unies concernés et de l'orientation proposée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'élaboration du rapport détaillé du Secrétaire général sur l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement³, en gardant à l'esprit les vues exprimées par les États Membres à la trente et unième session de la Commission de la population et du développement,

Soulignant qu'il faut que l'examen des résultats de la Conférence sur la population et le développement se fasse selon un processus coordonné qui relance et renforce les efforts entrepris aux niveaux local, national et international pour appliquer pleinement le Programme d'action,

1. Prie le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer dès que possible, et au plus tard à la fin du mois de juin 1998, pour le mettre à la disposition des États, un plan détaillé, comprenant un calendrier, pour les préparatifs des consultations interorganisations, des réunions techniques et des tables rondes, y compris celles qui se tiendront au niveau régional, en précisant l'objectif, les méthodes de travail, les principaux résultats attendus de chaque réunion et leur contribution à l'élaboration du rapport sur l'examen et l'évaluation. La Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient collaborer étroitement à l'élaboration de ce plan, comme ils l'ont fait lors des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, et consulter, le cas échéant, d'autres organismes et organiser régulièrement des réunions d'information à l'intention des États;

* Pour le débat, voir chap. II.

³ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

2. Demande que le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont l'élaboration est coordonnée par la Division de la population, le rapport du Forum international sur l'examen opérationnel du Programme d'action, dont l'élaboration est coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour la population, et le projet de rapport du Secrétaire général pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la poursuite de l'application du Programme d'action, dont l'élaboration est également coordonnée par le Fonds des Nations Unies pour la population, qui seront présentés à la Commission de la population et du développement à sa trente-deuxième session, portent notamment sur :

a) L'analyse des principaux succès obtenus et des obstacles rencontrés lors de l'élaboration de stratégies et mesures efficaces pour la mise en oeuvre du Programme d'action et des enseignements à en tirer, ainsi que l'analyse des modifications apportées aux politiques et programmes et à l'allocation des ressources aux niveaux national et international afin de mieux réaliser les objectifs de la Conférence;

b) Le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et entre celui-ci, les gouvernements et d'autres acteurs comme les banques multilatérales de développement et la société civile;

c) Les ressources internes, bilatérales et multilatérales mises à disposition au 31 décembre 1998, les estimations des ressources qui devraient être mises à disposition au 31 décembre 1999, des exemples d'utilisation efficace et efficiente des ressources disponibles et les conditions d'amélioration du contexte, dans le but d'accroître l'appui financier offert par la communauté internationale aux activités relatives à la population et au développement;

d) Les méthodes et mécanismes de suivi des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action;

3. Décide que la durée de la trente-deuxième session de la Commission de la population et du développement soit portée à 7 jours ouvrables, en mars 1999.

B. Projet de décision

2. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de la population et du développement
sur les travaux de sa trente et unième session et ordre du jour
provisoire de la trente-deuxième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

a) Prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente et unième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission, qui est présenté ci-après.

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de
la Commission de la population et du développement

A. Ordre du jour provisoire de la session de la Commission
de la population et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour de la session ordinaire de la Commission de la population et du développement et autres questions d'organisation.
3. Situation de la population mondiale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

4. Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement :
 - a) Accroissement, structure et répartition de la population;
 - b) Colloque technique sur les migrations internationales et le développement.

Documentation

Rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale : accroissement, structure et répartition de la population

Rapport du Secrétaire général sur l'aide internationale destinée au financement des activités dans le domaine de la population

Rapport sur le Colloque technique sur les migrations internationales et le développement

Rapport de l'Équipe du CAC sur les services sociaux de base pour tous, dans le cadre de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

5. Travaux de la Commission de la population et du développement au cours des cinq ans à venir.
6. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 :
Division de la population, Département des affaires économiques et sociales

7. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session de la Commission.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session de la Commission de la population et du développement

8. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session.

B. Ordre du jour provisoire de la session de la Commission de la population et du développement en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour de la Commission de la population et du développement en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Forum international sur l'examen opérationnel du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Projet de rapport du Secrétaire général pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session en tant qu'organe préparatoire.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. Les résolutions ci-après, qui ont été adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

Résolution 1998/1. Santé et mortalité*

*Pour le débat, voir chap. II.

La Commission de la population et du développement,

Rappelant les recommandations liées à la santé figurant dans le Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement,⁴

Réaffirmant la volonté des États membres de donner suite à ces recommandations et, en particulier de réaliser l'objectif consistant à réduire les disparités entre les pays et en leur sein au regard de la santé, de la morbidité et de la mortalité,

Constatant avec préoccupation que les problèmes qui se posent à l'échelle de la planète, et en particulier l'apparition et la réapparition de maladies infectieuses, telles que le paludisme, le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et la tuberculose, menacent de remettre gravement en question les progrès réalisés jusqu'ici dans le domaine de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, ainsi que les efforts déployés par les pays pour améliorer la santé en matière de reproduction, la santé juvénile et la santé des adolescents,

Constatant également avec préoccupation par le fait que de nombreux pays en développement se heurtent à des obstacles, notamment au niveau des ressources financières et humaines, les empêchant d'assurer de meilleures conditions de santé à leur population et d'allonger l'espérance de vie, et de suivre l'évolution des tendances en matière de santé et de mortalité,

Constatant en outre avec préoccupation que l'espérance de vie a diminué, la mortalité masculine a augmenté et un certain nombre d'autres indicateurs sanitaires et démographiques se sont dégradés dans les pays en transition ainsi que dans certains pays en développement, si bien qu'un grand nombre de pays (soixante et onze selon les projections de l'Organisation des Nations Unies) ne devraient pas pouvoir atteindre leurs objectifs en matière d'espérance de vie d'ici à l'an 2005 et qu'environ 44 % des pays en développement ne devraient pas pouvoir atteindre d'ici à l'an 2000 leurs objectifs en matière de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans,

Consciente que l'on ne pourra faire avancer l'application des recommandations liées à la santé et faire des progrès sensibles dans ce domaine que si l'on prévient les maladies, encourage l'adoption de modes de vie sains et améliore les systèmes de santé, [y compris la disponibilité et l'accessibilité de produits pharmaceutiques génériques], et que si l'on renforce les capacités locales, nationales et internationales en matière de suivi des tendances de la santé et de la mortalité,

1. Demande aux organismes compétents des Nations Unies d'oeuvrer en étroite collaboration entre eux et avec les autres organisations internationales et organisations non gouvernementales et en coopération avec les gouvernements, en vue de renforcer les capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et d'exploitation des données relatives à la santé et à la mortalité aux niveaux tant national que local, dans les domaines prioritaires définis par le Programme d'action adopté à l'issue de la Conférence internationale sur la population et

⁴ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

le développement qui sont, notamment, la santé et la mortalité infantiles, juvéniles, adolescentes et maternelles; la santé sexuelle et la santé en matière de reproduction, une attention particulière étant accordée à la planification de la famille, aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/sida; la violence à l'égard des femmes et des enfants et la mutilation génitale des femmes (ou des fillettes) et autres pratiques portant atteinte à la santé; ainsi que dans les domaines des maladies infectieuses, de l'abus des drogues et de l'évaluation quantitative de la mortalité et de la morbidité chez les adultes;

2. Prie la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) d'étudier les modalités – telles que la création d'une base de données électroniques accessible sur le plan international – qui permettraient de faciliter l'échange d'informations entre tous les acteurs à différents niveaux concernant les pratiques les plus performantes et les leçons tirées de l'application du Programme d'action;

3. Constate avec satisfaction l'existence de signes encourageants indiquant que les gouvernements, les organisations internationales et le secteur non gouvernemental prennent des mesures pour réaliser les objectifs concernant la santé et la mortalité fixés dans le Programme d'action et soulignent qu'il faut renforcer de telles mesures, en particulier dans les pays les moins avancés;

4. Sollicite une assistance pour les pays en développement, y compris notamment, le transfert de techniques en vue d'accroître les capacités de fabrication de produits pharmaceutiques de base essentiels, ce qui permettrait de renforcer leurs services sanitaires nationaux;

5. Demande aux gouvernements, en particulier aux gouvernements donateurs, d'appuyer, avec l'aide des organisations internationales et non gouvernementales, les efforts visant à déterminer les causes de la stagnation ou de l'augmentation de la mortalité chez la population adulte des pays en transition, ainsi que dans certains en développement, et de s'appuyer sur les connaissances ainsi acquises pour orienter les interventions et autres mesures appropriées entreprises dans le domaine de la santé pour lutter contre ces tendances fâcheuses;

6. Prie instamment les gouvernements d'envisager de mener des campagnes d'information, d'éducation et de communication pour sensibiliser l'opinion aux risques très répandus pour la santé et mettre l'accent sur les modifications de comportement qui ont permis de réduire ces risques, en particulier en ce qui concerne l'extension de l'infection au VIH, la mortalité maternelle et infantile, la prévention des effets nocifs sur la santé de l'usage du tabac, la promotion d'une alimentation saine et la réduction des décès et des blessures dus à des accidents, ainsi que les effets positifs d'interventions dans le domaine de la santé en matière de reproduction;

7. Engage les gouvernements à renouveler et réaffirmer leur volonté de réduire les disparités dans le domaine de la santé et de la mortalité entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier celles qui sont liées à des écarts socioéconomiques, et de mettre spécialement l'accent sur les besoins des groupes défavorisés et vulnérables de la société;

8. Prie instamment les gouvernements, avec l'aide, sur sa demande, de la communauté internationale, de renforcer les efforts qu'ils font pour atteindre les objectifs de santé et de mortalité fixés par le Programme d'action, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les communautés locales.

Décision 1998/1. Thème spécial de la Commission en l'an 2000*

La Commission de la population et du développement décide de retenir comme thème spécial de ses travaux lors de sa trente-troisième session en l'an 2000 la question suivante : "Condition des femmes, population et développement".

* Pour le débat, voir chap. II.

Chapitre II

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

A. Questions de santé et de mortalité

4. La Commission a tenu un débat général sur le point 3 a) de l'ordre du jour, "Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : questions de santé et de mortalité" (1re à 3e séances, 23 et 24 février 1998). Elle disposait pour cela des documents suivants :

a) Rapport de situation succinct sur la santé et la mortalité dans le monde (1998) établi par le Secrétaire général (E/CN.9/1998/2);

b) Rapport rendant compte des activités des pays relatives à la santé et à la mortalité, établi par le Secrétaire général (E/CN.9/1998/3);

c) Rapport sur les services sociaux de base pour tous, établi par l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (E/CN.9/1998/4);

d) Rapport sur les activités menées par les organisations non gouvernementales et intergouvernementales pour promouvoir les droits et la santé génésiques depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, établi par le Secrétaire général (E/CN.9/1998/5);

e) Rapport sur le financement des activités démographiques, établi par le Secrétaire général (E/CN.9/1998/6).

5. Le Directeur de la Division de la population du Secrétariat de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales) a prononcé une allocution liminaire à la 1re séance, le 23 février.

6. À la même séance, le Directeur assistant de la Division de la population et Chef du Service de l'analyse démographique a présenté le rapport succinct (1998) du Secrétaire général sur la santé et la mortalité dans le monde (E/CN.9/1998/2) et la Commission a entendu une communication de l'expert invité, M. Shiro Horiuchi, de l'Université Rockefeller.

7. À la même séance toujours, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Belgique, Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés), États-Unis d'Amérique, Chine, Soudan, Fédération de Russie, Jamaïque et Turquie.

Rapports publiés sous les cotes E/CN.9/1998/3 à 6

8. À la 2e séance, le 23 février, le Directeur de la Division des services techniques du Fonds des Nations Unies pour la population a fait un exposé liminaire. Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/CN.9/1998/3 a été présenté par un représentant de cette même division; le rapport de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous publié sous la cote E/CN.9/1998/4 par la Directrice adjointe de la Division et Chef du Service des politiques; le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/CN.9/1998/5

et le rapport du Secrétaire général publié sous la cote E/CN.9/1998/6 par un représentant de la Division.

9. La Commission a entendu des déclarations des représentants des pays et organisations ci-après : Bangladesh, Soudan, Ukraine, Égypte, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Jamaïque, Algérie, République de Corée, Japon, Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale pour les migrations, Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social), Advocacy for Women's Health (groupe de travail d'organisations non gouvernementales internationales) (2e séance, 23 février).

10. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la FAO et de l'UNESCO à la 3e séance, le 24 février.

11. À la 7e séance, le 27 février, le représentant de l'American Association of Retired Persons, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, a fait une déclaration.

B. Préparation de l'opération quinquennale d'examen et évaluation prévue en 1999

12. La Commission a tenu un débat général sur le point 3 b) de son ordre du jour, "Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement : préparation de l'opération quinquennale d'examen et évaluation prévue en 1999" à ses 2e et 3e séances, les 23 et 24 février 1998.

13. À la 2e séance, le 23 février, le Directeur de la Division de la population a exposé ce que pourraient être les grands actes de l'opération d'examen et évaluation prévue en 1999.

14. Le représentant du Canada a fait une déclaration à la 2e séance, le 23 février.

15. À la 3e séance, le 24 février, la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population a fait une déclaration.

16. À la 3e séance, le 24 février, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays suivants : Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom de l'Union européenne et des pays qui lui sont associés), Soudan, Indonésie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), États-Unis d'Amérique, Brésil, Inde et Suède.

C. Décisions prises par la Commission

Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

17. À la 7e séance, le 27 février 1998, le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), a présenté un projet de résolution (E/CN.9/1998/L.3), intitulé "Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement", qui avait été soumis à l'issue de consultations officielles.

18. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution E/CN.9/1998/L.3 (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

Santé et mortalité

19. À la 7e séance, le 27 février, le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), a présenté et révisé oralement un projet de résolution (E/CN.9/1998/L.4), intitulé "Santé et mortalité", qui avait été soumis à l'issue de consultations officielles.

20. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution E/CN.9/1998/L.4, tel qu'il avait été révisé et modifié oralement au cours des débats (voir chap. I, sect. C, résolution 1998/1).

21. Avant l'adoption du projet de résolution, les représentants de l'Indonésie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui appartiennent au Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Bangladesh ont fait des déclarations.

22. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Mexique, de Malte, des Philippines, de la République islamique d'Iran et du Soudan ont fait des déclarations.

23. À la même séance, l'observateur du Saint-Siège a fait une déclaration.

Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

24. À la 7e séance, le 27 février, le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), a présenté et révisé oralement un projet de résolution (E/CN.9/1998/L.5), intitulé "Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement", qui avait été soumis à l'issue de consultations officielles.

25. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution E/CN.9/1998/L.5 (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

26. Avant de prendre une décision sur la prolongation de sa trente-deuxième session, proposition contenue au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, la Commission a été informée à titre officiel des incidences qu'aurait cette décision sur le budget-programme. Prolonger la session de deux jours n'entraînerait pas de dépenses additionnelles en ce qui concerne le voyage des représentants. Il faudrait toutefois prendre dans ce cas des dispositions afin d'assurer les services d'interprétation nécessaires dans les six langues officielles pour les quatre séances supplémentaires. On prévoyait que le volume de la documentation resterait le même. Il faudra cependant revoir les dates de la trente-deuxième session de la Commission en 1999 pour tenir compte de la prolongation proposée de deux jours et de la disponibilité des services de conférence. Les crédits nécessaires pour assurer le service des quatre séances supplémentaires ont été estimés à 28 600 dollars au coût intégral. On ne pourrait déterminer qu'en fonction du calendrier des conférences et réunions pour 1999 le personnel temporaire qui serait alors nécessaire. Des crédits ont été néanmoins prévus au titre de la section 1B, Affaires de l'Assemblée générale

et services de conférence du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, non seulement pour les réunions programmées au moment de l'établissement du budget, mais aussi pour les réunions autorisées par la suite, à condition que le nombre et la répartition des réunions soient compatibles avec le calendrier des réunions des années passées. La décision de la Commission de porter à sept jours la durée de la trente-deuxième session n'entraînerait donc pas une ouverture de crédits additionnels.

27. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait une déclaration au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne et des pays associés.

Thème spécial de la Commission en l'an 2000

28. À la 7e séance, le 23 février, après avoir entendu une déclaration du Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), la Commission a décidé que le thème spécial de la Commission lors de sa trente-troisième session en l'an 2000 serait "Condition des femmes, population et développement" (voir chap. I, sect. C, décision 1998/1).

Chapitre III

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES EXPÉRIENCES INDIVIDUELLES DES PAYS CONCERNANT LES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE MORTALITÉ

29. De la 3e à la 5e séance, les 24 et 25 février 1998, la Commission a tenu un débat général sur le point 4 de son ordre du jour, "Expériences individuelles des pays concernant les questions de santé et de mortalité".

30. À la 3e séance, le 24 février, les représentants des pays suivants : Bangladesh, Japon, Chine, Thaïlande, Kenya, Algérie, Canada, Pakistan, Mexique et Fédération de Russie ont fait des déclarations.

31. À la 4e séance, le 24 février, la Commission a également entendu des déclarations des représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, République de Corée, Égypte, Niger, Afrique du Sud, Brésil, Éthiopie et Pologne (représentée par un observateur).

32. À la 5e séance, le 25 février, les représentants des pays suivants : Inde, Jamaïque, El Salvador, Malte, Ukraine, République islamique d'Iran, Turquie, Malaisie, Suède, Soudan, Indonésie, Pérou, Malawi, Suisse (représentée par un observateur), ainsi que l'observateur du Saint-Siège ont fait des déclarations.

Chapitre IV

QUESTIONS DE PROGRAMMATION

33. La Commission a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour, "Questions de programmation" (5e et 6e séances, 25 février 1998). Elle disposait pour cela des documents suivants :

a) Rapport sur l'état d'avancement des travaux effectués en 1997 par la Division de la population, établi par le Secrétaire général (E/CN.9/1998/7);

b) Note du Secrétaire général sur le programme de travail 1998-1999 de la Division de la population (E/CN.9/1998/8);

c) Note du Secrétaire général sur le programme de travail 1998-1999 de la Division de la population (E/CN.9/1998/CRP.1).

34. À la 5e séance, le 25 février, le Directeur de la Division de la population a fait un exposé liminaire.

35. À la même séance, la Commission a entendu des déclarations des représentants des pays, entités et organisations ci-après : États-Unis d'Amérique, Bangladesh, République de Corée, Inde, Saint-Siège (représenté par un observateur), FAO, Institut de la population (organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste des organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

36. À la 6e séance, le 25 février, les représentants du Brésil et du Kenya ont fait des déclarations. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a fait lui aussi une déclaration. Les représentants de la Commission économique pour l'Europe, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Afrique ont également fait des déclarations.

Chapitre V

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION

37. À la 7e séance, le 27 février 1998, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session, publié sous la cote E/CN.9/1998/L.6 (voir chap. I, sect. B, projet de décision).

Chapitre VI

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

38. À la 7e séance, le 27 février 1998, le Vice-Président et Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session (E/CN.9/1998/L.2).

39. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et a autorisé le Vice-Président et Rapporteur à y mettre la dernière main en consultation avec le Bureau, en y incorporant l'exposé des débats de sa dernière séance.

Chapitre VII

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

40. La trente et unième session de la Commission de la population et du développement s'est déroulée du 23 au 27 février 1998 au Siège de l'ONU. La Commission a tenu sept séances. Un certain nombre de consultations officieuses ont également eu lieu sous la présidence du Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique).

41. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU), qui a fait une déclaration.

42. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population ont eux aussi fait des déclarations liminaires.

B. Participants

43. À cette session ont participé 41 États membres de la Commission, les observateurs d'autres États Membres et deux États non membres de l'ONU, et les représentants d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. On trouvera à l'annexe I la liste de ces participants.

C. Élection du Bureau

44. La Commission a élu par acclamation, à ses 1re, 2e, 4e et 7e séances, les 23, 24 et 27 février 1998, un bureau composé comme suit :

Président : Raj Karim (Malaisie)

Vice-Présidents : Robert Louis Cliquet (Belgique)
Osmane Mahamane Tandina (Niger)
Yurly Bohaievs'ky (Ukraine)

Vice-Président et Rapporteur : William Toro Cabrera (Pérou)

D. Rapport du Bureau sur sa réunion intersessions

45. À la 1re séance, le 23 février 1998, le rapport du Bureau sur la réunion intersessions qu'il a tenue les 12 et 13 septembre 1997 à Mexico (E/CN.9/1998/CRP.2) a été présenté à la Commission par le Président de cette réunion, M. Rudolfo Tuiran (Mexique).

46. À la même séance, la Commission a pris acte du rapport du Bureau sur sa réunion intersessions.

E. Ordre du jour

47. À la 1re séance, le 23 février 1998, la Commission, après avoir révisé l'ordre du jour provisoire (E/CN.9/1998/1) comme l'avait recommandé le Bureau à la réunion intersessions, a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisations :
 - a) Rapport du Bureau sur sa réunion intersessions;
 - b) Organisation des travaux;
 - c) Propositions (rapports à établir et autres questions).
3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement :
 - a) Questions de santé et de mortalité;
 - b) Préparation de l'opération quinquennale d'examen et évaluation prévue en 1999.
4. Débat général sur les expériences individuelles des pays concernant les questions de santé et de mortalité.
5. Questions de programmation :
 - a) Exécution et résultats du programme de 1997;
 - b) Projet de programme de travail 1998-1999.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session.
7. Adoption du rapport sur les travaux de la trente et unième session.

F. Documentation

48. On trouvera à l'annexe II la liste des documents établis pour la trente et unième session.

G. Consultations avec les organisations non gouvernementales

49. Conformément à l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les représentants des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil ont fait des déclarations au titre du point 4 de l'ordre du jour :

Statut consultatif général : American Association of Retired Persons

Liste : Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie

Institut de la population

H. Autres questions d'organisation

50. À la 1re séance, le 23 février 1998, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration sur la nécessité de présenter des rapports et a appelé en outre l'attention de la Commission sur les conclusions concertées⁵ 1997/2 du débat que le Conseil économique et social avait consacré en 1997 aux questions de coordination, portant sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies.

⁵ Voir document A/52/3, chap. IV, sect. A, par. 4.

Annexe I

PARTICIPATION

Membres*

<u>Afrique du Sud</u> :	Ayanda Ntsaluba, Moleboheng Lehutso-Phooko, Maurice Seaton, Thomas Rambau
<u>Algérie</u> :	Abdallah Baali, Rachida Benkhelil, Zineddine Birouk, Abderrahmane Merouane
<u>Allemagne</u> :	Wolfgang Runge, Charlotte Hoehn, Doris Hertrampf, Jutta Burghardt, Monika Allramseder, Reiner Schulz
<u>Bangladesh</u> :	Muhammad Ali, Anwarul Karim Chowdhury, F. A. Shamim Ahmed, Muhammad Ali Sorcar
<u>Belgique</u> :	Alex Reyn, Robert Louis Cliquet, Michel Loriaux, Ronald Schoenmaeckers, Evelyne Thiltges, Johan Debar, Hugo Brauwers, Ariadne Petridis
<u>Brésil</u> :	Bruno de Risios Bath, Lucimar Coser Cannon, Antonio Ricardo Fernandes Cavalcante
<u>Bulgarie</u> :	Philip Dimitrov, Zvetolyub Basmajiev
<u>Canada</u> :	Ross Hynes, Mary Jane Green, Danielle Testelin, Elissa Golberg, Drew McVey
<u>Chine</u> :	Li Honggui, Zhu Yaohua, Ding Xiaoming, Wu Guagao, Hu Hongtao, Zhang Yang, Wang Qun
<u>Congo</u> :	Désiré Nkounkou
<u>Côte d'Ivoire</u> :	Youssoufou Bamba, Largaton Outtara
<u>Égypte</u> :	Nabil Elraby, Moshira El Shffie, Adel Abdellatif, Mohamed Fattah
<u>El Salvador</u> :	Josê Roberto Aguilar Alvarez, Carlos Enrique García González
<u>États-Unis d'Amérique</u> :	Betty King, Margaret J. Pollack, Seth Winnick, Barbara Crane, Thomas M. McDevitt, Pamela Quanrud, Peter O. Way, O. Masee Batemen, Peggy Kerry, Jill Sheffield, Sarah Craven
<u>Éthiopie</u> :	Mekonnen Manyazewal, Negussie Tefera, Daniel Taye
<u>Fédération de Russie</u> :	Vladimir L. Sokolin, Igor A. Zlokazov, Vassili A. Nebenzia, Aleksandr A. Pankin, Dmitri I. Maksimivich, Sergey O. Federov

* Le Cameroun, le Nigéria et la République arabe syrienne n'étaient pas représentés à la session.

France : Janie Letrot-Hadj Hamou, Carla Saglietti, Philippe DeLacroix, Jena-Marc Chataigner, Patrick Festy, Francis Gendreau, Philippe Collomb

Hongrie : Peter Józán

Inde : Y. N. Chaturvedi, Padam Singh, G. Mukhopadhaya, Nandhini Iyer Krishna

Indonésie : Arizal Effendi, Siswanto Agus Wilopo

Iran
(République
islamique d') : Bagher Asadi, Ali-Akbar Sayarl, Mohammad-Reza Hadji Karim Djabbar, Mohammad Asai-Ardakani

Jamaïque : M. Patricia Durrant, Easton Williams, David Allen Prendergast

Japon : Masaki Konishi, Makoto Ato, Wataru Nishigahiro, Koichiro Yamauchi, Yutaka Yoshino

Kenya : Simon B. A. Ballut, Njuguna M. Mahugu, R. A. Odera

Malawi : Chrissie Nancy Mwiyeriwa, C. Moyo, Din Balakasi

Malaisie : Raj Abdul Karim, Aminah Abdul Rahman, Siti Hajjar Adnin

Malte : Joseph Camilleri

Mexique : Rodolfo Tuirán, Miguel A. Lezana, Elena Zuniga, Gerardo Lozano

Pays-Bas : P. J. M. Verbeek, Th. C. M. Klück, Jenny Gierveld

Niger : Ousmane Mahamane Tandina, Garba Bassirou

Panama : Judith M. Cardoze, Natalia Royo

Pérou : William Toro Cabrera, Elena Conterno, Alfredo Chuquihuara

Philippines : Felipe Mabilangan, Maria Lourdes V. Rimiro Lopez, Linglingay F. Lacanlale, Libran Cabactulan, Glenn F. Corpin

République de
Corée : Nam-Hoon Cho

République
yougoslave
de Macédoine : Nate Calovski, Igor Dzundev, Donka Gligorova, Katerina Kostadinova Daskalovska

Royaume-Uni de
Grande-Bretagne
et d'Irlande
du Nord : John Weston, John Hobcraft, Phil Mason, Peter Gooderham, Alison Blackburne, Matthew Taylor, Ian Felton

Soudan : Mohammed Ahmed Taha

Suède : Bertil Egerö, Hans Lundborg, Magnus Lennartsson, Per Augustsson, Mikael Hammarskjöld, Rolf Larsson

Thaïlande : Damrong Boonyoen

Turquie : Samira Yener, Burak Ôzügerin, Feza Ôztürk

Ukraine : Olexandr G. Osaulenko, Yurly Bohaievs'ky, Vlodymyr Reshetnyak, Oleksly Golubov

États Membres de l'Organisation des Nations Unies
représentés par des observateurs

Andorre, Autriche, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guinée-Bissau, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pakistan, Pologne, Portugal, République dominicaine, République de Moldova, Roumanie, Singapour, Slovénie, Suriname, Zimbabwe

États non membres représentés par des observateurs

Saint-Siège, Suisse

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales (Division de la population), Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Asie occidentale

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Fonds monétaire international

Organisations intergouvernementales

Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations

Organisations non gouvernementales

Statut consultatif général : American Association of Retired Persons, Confédération internationale des syndicats libres

Statut consultatif spécial : Association médicale du Commonwealth, Ligue internationale des droits de l'homme, Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Liste : Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie, Institut de la population

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT LA COMMISSION ÉTAIT SAISIE
À SA TRENTE ET UNIÈME SESSION

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre et description</u>
E/CN.9/1998/1	2	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission
E/CN.9/1998/2	3	Rapport succinct du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale (1998) : santé et mortalité
E/CN.9/1998/3	3	Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes relatifs à la population : expérience des programmes concernant la mise en oeuvre des activités relatives à la santé et à la mortalité
E/CN.9/1998/4	3	Rapport de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous : santé et mortalité
E/CN.9/1998/5	3	Rapport du Secrétaire général sur les activités des organisations non gouvernementales et intergouvernementales dans le domaine des droits et de la santé en matière de reproduction, trois ans après la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/1998/6	3	Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières destinées à financer les activités menées dans le domaine de la population
E/CN.9/1998/7	5	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux effectués en 1997 dans le domaine de la population par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales
E/CN.9/1998/8	5	Note du Secrétaire général sur le programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 1998-1999 : Division de la population du Département des affaires économiques et sociales
E/CN.9/1998/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.9/1998/L.2	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session
E/CN.9/1998/L.3	3 a)	Projet de résolution intitulé "Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement"; présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1998/L.4	3 a)	Projet de résolution intitulé "Santé et mortalité", présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1998/L.5	3 b)	Projet de résolution intitulé "Examen et évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement", présenté par le Vice-Président de la Commission, M. Robert Louis Cliquet (Belgique), à l'issue de consultations officieuses
E/CN.9/1998/L.6	6	Note du Secrétariat concernant l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission
E/CN.9/1998/CRP.1	5	Note du Secrétaire général sur le programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre et description</u>
E/CN.9/1998/CRP.2	2 a)	Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement à sa réunion intersessions tenue à Mexico les 12 et 13 septembre 1997